

Votation communale du

16.05.2004

Message

## **Message des autorités communales**

Depuis plus de 5 ans, la qualité et la quantité d'eau des sources d'alimentation des Prés-Derrière ne sont plus satisfaisantes.

Le coût d'une adduction d'eau dans ce secteur avait été estimé par les autorités communales de la précédente législature. Un crédit de Fr. 19'900.- avait, d'autre part, été accepté par l'assemblée communale en 2000 pour l'établissement d'un projet par un bureau d'ingénieurs.

A la suite de la présentation du dossier auprès des instances cantonales et fédérales, une étude complémentaire a dû être faite pour évaluer le coût de la totalité des frais pour le raccordement de tous les immeubles sur l'ensemble du territoire communal. Le rapport final représente un montant de Fr. 3'648'000.-. Les instances fédérales et cantonales ont, à réception de cette nouvelle estimation, décidé de tenir compte de ce devis comme s'il s'agissait d'un plan directeur.

Aussi, le Conseil communal présente le projet relatif au raccordement des immeubles des Prés-Derrière et à la réfection de la conduite de Beauregard.

Le crédit se présente comme suit :

### **Les Prés-Derrière (6'200 m)**

Total travaux "Les Prés-Derrière"	Fr.	1'672'400.00
Subventions Les Prés-Derrière	Fr.	1'323'200.00
Participation des privés	Fr.	25'000.00
Part commune Le Noirmont	Fr.	27'000.00
<b>TOTAL Les Prés-Derrière</b>	<b>Fr.</b>	<b>296'200.00</b>

### **Changement conduite Beauregard - Chez Chailat (1'170 m)**

Total travaux Beauregard - Chez Chailat	Fr.	370'000.00
Subventions Beauregard - Chez Chailat	Fr.	24'500.00
<b>TOTAL Beauregard - Chez Chailat</b>	<b>Fr.</b>	<b>345'500.00</b>

## Récapitulation

Total travaux	Fr.	2'042'400.00
Total subventions	Fr.	1'347'700.00
Participation des privés	Fr.	25'000.00
Part commune Le Noirmont	Fr.	27'000.00
<b>TOTAL projet "Les Prés-Derrière"</b>	<b>Fr.</b>	<b>642'700.00</b>

Le total de la subvention pour les Prés-Derrière est de 79.12%, alors qu'il est de 65.99% si l'on prend l'ensemble du projet.

Le financement de cet investissement sera assuré par le fonds des eaux qui s'élève, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, à Fr. 387'223.-, déduction faite des crédits votés antérieurement.

Le service des eaux réalise actuellement un excédent de produits d'environ Fr.100'000.00par année. Dès lors, le solde de l'investissement sera résorbé dans un délai de 3 à 4 ans. L'investissement devra être financé au moyen du crédit de construction qu'il y a lieu d'ouvrir à cette occasion.

Lors de sa séance du 29 mars 2004, le Conseil général a pris connaissance du présent projet. C'est à l'unanimité des membres présents que le Conseil général recommande l'acceptation du présent crédit ainsi que son financement.